

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 2 février 2024 a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 62, rue de Steinsel, à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 12 février 2024 de 08.00 heures jusqu'au mercredi 14 février 2024 à 16.00 heures, dans la rue de Steinsel, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 62, sur une longueur de 15 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

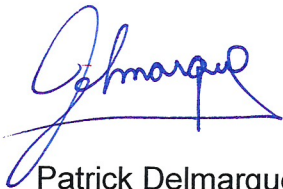
Du lundi 12 février 2024 de 08.00 heures jusqu'au mercredi 14 février 2024 à 16.00 heures, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Steinsel longeant la maison numéro 62 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Luxembourg doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Du lundi 12 février 2024 de 08.00 heures jusqu'au mercredi 14 février 2024 à 16.00 heures, la largeur libre de la chaussée devant la maison numéro 62 rue de Steinsel ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la direction Steinsel ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 5 février 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber